

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
20 juin 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 41^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 mai 2018, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-08078 (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/72/522/Add.1)

1. **M^{me} Beagle** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) dit que depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à la trente-septième réunion de la Commission, le 11 mai 2018, les paiements reçus ont porté à 95 le nombre total d'États Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire, à 47 le nombre d'États Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution au financement des opérations de maintien de la paix et à 69 le nombre d'États Membres ayant versé l'intégralité de leur contribution au budget des tribunaux internationaux. Au total, 42 États Membres se sont maintenant acquittés intégralement de l'ensemble de leurs contributions.

2. **M. Fouad** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite des efforts faits par le Secrétariat pour présenter aux États Membres un compte-rendu exhaustif et transparent de la situation financière de l'Organisation. Le Secrétariat devrait présenter davantage de comparaisons d'une année à l'autre et fournir une analyse et des commentaires plus poussés, afin d'aider les États Membres à mieux comprendre l'évolution de cette situation et à déterminer dans quelle mesure ils ont honoré leurs engagements financiers pris envers l'Organisation des Nations Unies.

3. Le Groupe exprime sa reconnaissance aux États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions et à ceux qui ont réduit le montant de leurs contributions non acquittées. Tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs contributions dès que possible afin de garantir la bonne santé financière de l'Organisation et participer à l'effort collectif vital consistant à lui fournir les ressources dont elle a besoin pour remplir ses mandats. Le Groupe accueille avec satisfaction la réduction des montants dus par l'Organisation aux États Membres au titre des contingents et du matériel leur appartenant. De nombreux fournisseurs de contingents étant des pays en développement, ils ne peuvent tenir leurs engagements et entretenir leur matériel très longtemps par leurs propres moyens. Le Groupe engage l'Organisation à rembourser une part significative des montants dus.

4. La santé financière de l'Organisation dépend de l'action de tous les États Membres. Tout en reconnaissant qu'il convient de faire preuve de compréhension envers ceux qui sont temporairement dans l'incapacité de faire face à leurs obligations financières, le Groupe réaffirme

que conformément à la Charte, les États Membres ont l'obligation juridique de supporter les dépenses de l'Organisation. Ils doivent, dans le cadre de l'examen des propositions de réforme faites par le Secrétaire général, veiller à la stabilité financière de l'Organisation pour lui permettre de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il n'est pas réaliste d'attendre de l'Organisation qu'elle fonctionne efficacement, qu'elle s'acquitte de ses mandats et qu'elle entreprenne des réformes majeures alors que les contributions qui lui sont dues n'ont pas toutes été versées. Le fait de demander plus d'efficacité en matière budgétaire ne libère pas les États de leur obligation de fournir à l'Organisation les ressources dont elle a besoin. Le fait que certains États justifient de manière artificielle le non-paiement de leurs contributions nuit à l'exécution des mandats et sape la gouvernance de l'ONU, qui est fondée sur le principe d'égalité souveraine des États Membres. Le Groupe est résolu à accroître la solidité et l'efficacité de l'Organisation et à faire en sorte que celle-ci soit davantage axée sur les résultats, et engage tous les États Membres à payer l'intégralité de leurs contributions statutaires ponctuellement et sans conditions.

5. **M. Hyndrak** (Observateur de l'Union européenne) dit que l'Union européenne accorde une grande importance à la promotion de la saine gestion des finances de l'Organisation, qui doit être en bonne santé financière pour pouvoir s'acquitter de ses mandats. L'Organisation et ses membres doivent agir de concert pour garantir cette bonne santé financière, dont ils sont collectivement responsables. L'augmentation du montant des contributions au budget ordinaire non acquittées au 30 avril 2018 par rapport à l'année précédente est inquiétante, tout comme le fait qu'un petit nombre d'États Membres soit responsable d'une grande partie des sommes dues. Les contributions non acquittées nuisent à la santé financière de l'Organisation ; les États Membres doivent payer leurs quotes-parts intégralement, sans retard et sans conditions. Le Secrétariat ayant prévu, à la lumière des tendances mensuelles enregistrées ces dernières années, que le solde de la trésorerie de l'Organisation diminuera au cours de l'année, il est essentiel que les contributions mises en recouvrement soient payées ponctuellement et intégralement. Les États Membres n'ayant pas encore versé l'intégralité de leurs contributions doivent remédier d'urgence à cette situation.

6. Bien que, depuis le 30 avril 2018, d'autres États Membres aient fini de verser les sommes qu'ils devaient au titre du financement des opérations de maintien de la paix, le montant des contributions non-acquittées reste non négligeable, puisqu'il s'élève à 2,3 milliards de dollars. Les

États Membres doivent payer l'intégralité de leur contribution au financement des opérations de maintien de la paix sans conditions, pour maintenir le flux de trésorerie à un niveau acceptable et fournir aux missions les ressources nécessaires à l'exécution de leurs mandats.

7. Les contributions des États membres de l'Union européenne représentent plus de 30 % du financement du budget ordinaire et des budgets des opérations de maintien de la paix. L'Organisation doit garantir l'utilisation transparente des ressources et respecter le budget convenu, et ne présenter de prévisions révisées au cours du cycle budgétaire que si, conformément aux normes budgétaires en vigueur, toutes les autres options ont été épuisées, y compris le recours au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. La délégation soutient le projet de réforme du modèle de gestion du Secrétaire général, qui renforcerait la transparence et l'application du principe de responsabilité. L'Organisation ne doit pas seulement recevoir les ressources nécessaires pour mener à bien ses travaux mais également faire des économies, redéfinir l'ordre de priorité de ses activités et obtenir les résultats qu'elle se fixe.

8. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que les montants alloués au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix diminuent d'année en année. Si l'efficacité et le principe de responsabilité restent essentiels au bon fonctionnement de l'Organisation, faire plus avec moins pourrait menacer la bonne exécution des mandats. La plupart des États Membres sont favorables au projet de réforme du Secrétaire général, qui doit aider l'Organisation à s'adapter à un monde en évolution menacé par des crises systémiques qui couvrent depuis des décennies, mais un certain nombre d'entre eux a suggéré, avant même que le projet n'ait réellement pris forme, que celui-ci soit mis en place avec encore moins de ressources que ce qui était prévu l'année précédente. Au 30 avril 2018, le solde des liquidités des tribunaux était positif, mais le montant des contributions non acquittées était de 1,561 milliard de dollars au titre du budget ordinaire (qui avait déjà connu une réduction de plus de 200 millions de dollars par rapport au dernier exercice biennal) et de 2,270 milliards de dollars au titre du financement des opérations de maintien de la paix (dont le montant a quant à lui été réduit de 600 millions de dollars).

9. La délégation cubaine se félicite du fait que d'autres États Membres se soient acquittés intégralement de leurs obligations financières, montrant que leur engagement envers l'Organisation n'est pas que paroles, mais se traduit en actes. Les pays en développement, qui souffrent

tout particulièrement de la situation financière et économique actuelle, ont fait des efforts singuliers en ce sens. Certains d'entre eux n'ont pas respecté leurs obligations financières non par manque de volonté politique, mais car leur situation ne le leur permettait pas. Il est cependant préoccupant de constater non seulement que 96 États Membres n'ont pas versé leur contribution au budget ordinaire et qu'ils sont 146 à n'avoir pas payé leur quote-part du financement des opérations de maintien de la paix, mais également que la plus grande part des contributions non acquittées reste due par un seul État, lequel bénéficie également de la plus importante distorsion dans la méthode de calcul du barème des contributions et de la présence sur son territoire du Siège de l'Organisation, qu'il soumet à un chantage financier sans fin.

10. Cuba fait de grands sacrifices pour s'acquitter de ses obligations financières. Les États-Unis d'Amérique ont renforcé l'embargo économique, commercial et financier unilatéral qui vise l'île depuis 56 ans, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, et qui entrave les efforts qu'elle fait pour verser ses contributions à l'Organisation et à d'autres organismes internationaux. Malgré ces mesures visant à l'isoler, le Gouvernement cubain continue de montrer son engagement en faveur du multilatéralisme en participant activement aux travaux de l'Organisation et en affichant sa volonté politique de s'acquitter de ses obligations financières.

11. **M. Imada** (Japon) dit que les États Membres ont l'obligation de payer l'intégralité de leurs contributions en temps voulu. Malgré les difficultés financières que son pays connaît depuis longtemps, celui-ci a fidèlement honoré ses engagements internationaux et ses obligations financières envers l'Organisation, contribuant ainsi à la paix et à la prospérité mondiales. Toutefois, la capacité de paiement des États Membres n'est pas illimitée et les budgets statutaires sont financés par les contribuables. Le montant des ressources demandées doit donc être à la fois réaliste et suffisant pour permettre l'exécution des mandats. Le Gouvernement japonais s'inquiète du fait que le Secrétariat utilise non seulement le Fonds de roulement mais également le Compte spécial de l'ONU pour pallier les déficits de trésorerie au titre du budget ordinaire ; le Secrétariat doit faire preuve de davantage de discipline budgétaire. M. Imada demande plus d'informations concernant la façon dont le Secrétariat a fait face aux difficultés de trésorerie que rencontre l'Organisation dans le cadre du budget ordinaire.

12. Au vu de la situation de trésorerie difficile et de l'assèchement du Fonds de roulement, les

contribuables ne peuvent accepter que les fonctionnaires de l'Organisation continuent de voyager en classe affaires. Les décisions de l'Assemblée générale à ce sujet devraient être appliquées, notamment celles concernant la suspension des voyages en première classe pour les fonctionnaires et le déclassement à titre volontaire des billets (voir la résolution 72/262 B). L'intervenant demande des informations supplémentaires sur les mesures d'économie prises par le Secrétariat pour pallier le déficit de trésorerie sans attendre une décision de l'Assemblée.

13. **M. Fu Liheng** (Chine) dit que les ressources financières sont le socle sur lequel repose la gouvernance de l'Organisation et que la stabilité financière est essentielle à l'exécution des mandats et au succès des réformes. Fervente partisane de l'Organisation, la Chine fait partie des États qui, au 11 mai 2018, avaient acquitté l'intégralité de leurs contributions statutaires. La situation financière de l'Organisation n'appelle cependant pas l'optimisme ; au 30 avril 2018, les contributions non acquittées s'élevaient à 1,56 milliard de dollars au titre du budget ordinaire, à 2,27 milliards de dollars au titre des opérations de maintien de la paix et à 83 millions de dollars au titre des tribunaux. Tous les États Membres doivent payer leurs quotes-parts intégralement, sans retard et sans conditions. Les pays ayant les moyens de payer ces quotes-parts, en particulier ceux qui doivent des sommes importantes, doivent le faire le plus tôt possible et sans conditions pour montrer leur soutien à l'Organisation des Nations Unies et à ses réformes. Les États Membres et le Secrétariat doivent travailler ensemble pour faire face aux difficultés financières que connaît l'Organisation. Le Secrétariat doit renforcer la gestion des budgets et en respecter les limites, améliorer la discipline en matière de finances et utiliser ses ressources de façon aussi efficace que possible, en faisant en sorte que le moindre centime fourni par les contribuables soit dépensé intelligemment. Au 30 avril 2018, l'Organisation des Nations Unies devait un total de 1,205 milliard de dollars aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui ont apporté une contribution très importante aux opérations de maintien de la paix et doivent être remboursés dès que possible.

14. **M^{me} Beagle** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) affirme que le Secrétariat est résolu à fournir des informations financières de façon rapide et transparente, qu'il accorde une haute priorité au paiement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de matériel appartenant aux contingents, qui apportent une contribution essentielle à l'exécution des mandats de maintien de la paix, et qu'il contrôle en permanence les ressources de trésorerie des

opérations de maintien de la paix et effectue des remboursements dès qu'il dispose des liquidités suffisantes. Des remboursements ont été versés dans la semaine aux pays participant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), et d'autres suivront prochainement.

15. Pour résoudre les difficultés de trésorerie auxquelles fait face l'Organisation dans le cadre du budget ordinaire, le Secrétaire général a écrit aux États Membres en janvier 2018 afin de leur rappeler qu'ils doivent, pour garantir la santé financière de l'Organisation, s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières dans les délais impartis, et au plus vite, de façon à ce que l'Organisation dispose des ressources dont elle a besoin pour exécuter ses mandats. Le Secrétariat fait preuve d'une grande discipline budgétaire et utilise les fonds qui lui sont confiés de façon aussi efficace que possible. La situation de trésorerie du budget ordinaire est négative à cause des contributions non acquittées. Le Secrétariat met à la disposition des États Membres les dernières informations en date concernant les contributions sur un portail en ligne. M^{me} Beagle engage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à demander de recevoir les avis de mise en recouvrement les concernant par courrier électronique. Des lettres ont été envoyées en avril 2018 aux États Membres ayant accumulé des arriérés de paiement ; elle remercie ceux qui y ont répondu.

La séance est levée à 10 h 40.